

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 3 juillet 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : M. Michel Duhème

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2023-07-03-421

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-422

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; ®
3. Approbation p.v. du 5 juin 2023; ®
4. **Parole à l'assemblée;**
5. Approbation des factures; ®
6. AVIS DE MOTION - Projet de règlement sur le RREM;
7. Projet de règlement - Régime de retraite des élus rétroactif au 1^{er} janvier 2023; ®
8. AVIS DE MOTION – Projet de règlement RREMQ; **REPORTÉ**
9. Projet de règlement – Régime de retraite employés; ® **REPORTÉ**
10. Subvention Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA); ® **REPORTÉ**
11. Rapport annuel d'activités des inspections pour l'année 11 dans le cadre de couverture de risque; ®
12. Inscriptions au Congrès 2023 de la FQM; ®
13. Travaux chemin Ridge et Rang 4; ®
14. Réparation camion Ford F-150; ®
15. Adoption du rapport mensuel du chef pompier - juin; ®
16. Adoption du rapport mensuel de la voirie - juin; ®
17. Adoption du rapport de l'inspecteur – juin; ®
18. Boîte aux lettres – déterminer montant; ®
19. Dépôt d'une résolution de la Commission Municipale du Québec du journalier/chauffeur à la voirie; ®
20. Remblai/déblai – Normes de la MRC;
21. Varia...
 - a) Contrat coupe bordure; **REPORTÉ**
22. **Période de questions;**
23. Fermeture de l'assemblée. ®

Note : L'article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux mentionnent que le règlement peut rétroagir, à l'égard des personnes qui sont membres du conseil lors de son adoption, au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur.

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
ADOPTÉ – Le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-426

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 11 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), entrée en vigueur le 14 juin 2000, exige à l'article 35 que toute autorité locale ou régional produise un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie dépose au conseil municipal le rapport d'activité municipal de l'an 11 qui intègre du 1 Juin 2022 au 31 Mai 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité de l'an 11;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester adopte le rapport annuel d'activité de l'an 11 ;

ATTENDU QUE la municipalité remet une copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activité municipal de l'an 11 à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser le directeur incendie à transmettre une copie de la présente résolution et du rapport annuel à la MRC du Haut-Saint-Laurent.
ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-427

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

INSCRIPTIONS AU CONGRÈS 2023 DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE le maire Monsieur Pierre Poirier, Mme Marie Galipeau et Mme Sylvie Lemay soient autorisés à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités à Québec du 28 au 30 septembre 2023 et que les frais d'inscription, les dépenses d'hébergement, de déplacement et de repas soient défrayées par la municipalité.

Que la réservation de 3 chambres pour le 28 et le 29 septembre soit chargé au compte de la carte de crédit Visa de la Municipalité.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-428

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN RIDGE ET LE 4^E RANG

CONSIDERANT QUE la Municipalité a fait une demande de financement pour refaire le pavage des chemin Ridge et 4^e Rang.

CONSIDERANT QUE la Municipalité a obtenue du financement pour faire lesdits travaux et qu'elle ne peut déroger des chemins annoncés.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de donner le mandat à l'ingénieur de refaire le pavage des chemin Ridge et 4^e Rang.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-429

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

RÉPARATION CAMION FORD F-150

CONSIDERANT QUE le camion Ford F-150 a besoin de réparations mécaniques et que la carrosserie a besoin d'être peinte;

CONSIDERANT QUE le camion est encore en bonne état et qu'il serait bénéfique pour la Municipalité de faire lesdites réparations;

CONSIDERANT QU'une demande de soumission a été faite auprès de trois (3) garages mécaniques :

- C.J. KYLE LTÉE au montant de 3,095.28 \$ taxes en sus
- Garage R. Wallace au montant de 1,952.00 \$ taxes en sus
- Les Entreprises Tuffer Inc. au montant de 1,936.00 \$ taxes en sus

CONSIDERANT QU'un employé de la voirie est qualifié pour faire la peinture de la carrosserie;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire réparer le camion chez Les Entreprises Tuffer Inc. et la carrosserie par la voirie de la Municipalité.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-430

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL DU CHEF POMPIER – JUIN

QUE le rapport présenté pour le mois de juin soit adopté.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-431

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ADOPTION DU RAPPORT DE LA VOIRIE - JUIN

QUE le rapport présenté pour le mois de juin de la voirie soit adopté.
ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-07-03-432

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

ADOPTION DU RAPPORT DE L’INSPECTEUR - JUIN

QUE le rapport présenté pour le mois de juin de l’inspecteur soit adopté.
ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

2023-07-03-433

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

MONTANT ATTRIBUÉ POUR BOITE AUX LETTRES

CONSIDÉRANT QU’un citoyen est venu réclamer de la Municipalité un remplacement de sa boîte aux lettres endommagée, selon lui, par le chasse-neige de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déterminer un coût maximum pour le remplacement de boîte aux lettres;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de défrayer un montant de 30\$.
ADOPTÉE – Le maire n’ayant pas voté

2023-07-03-434

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

DÉPÔT D’UNE RÉOLUTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE POUR LE JOURNALIER/CHAUFFEUR À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE, le 21 avril 2023, la ministres des Affaires municipales et de l’Habitation a pris la décision d’assujettir la Municipalité du canton de Godmanchester au contrôle de la Commission municipale du Québec pour ses décisions en matière de ressources humaines, conformément à l’article 46.2 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, chapitre C-35);

CONSIDÉRANT QU’IL y avait un poste de journalier-chauffeur à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU’au terme d’un affichage, deux candidatures ont été reçues par la direction générale de la Municipalité, qu’un comité de sélection formé d’élus, de la directrice générale par intérim et d’un membre de la Commission s’est rencontré et recommande l’embauche de monsieur Sébastien Tremblay;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d’embaucher monsieur Sébastien Tremblay au poste de journalier-chauffeur selon les modalités inscrite sur la résolution 2023-002 de la Commission municipale du Québec.
Le maire n’ayant pas voté

APPUI DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LA MRC SUR LE REMBLAI/DÉBLAI ET GEL DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, le 21 juin 2023, un projet de loi sur l'aménagement du territoire de la MRC au plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait un avis de motion du dépôt dudit règlement et qu'un gel des travaux s'applique à partir de la date du 21 juin 2023;

POUR CES MOTIFS, la Municipalité n'autorisera aucuns travaux qui pourraient être susceptible de contrevenir aux dispositions du projet de règlement.

2023-07-03-435

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUI DE LA PÉTITION DES CITOYENS DE GODMANCHESTER - LOI 96

CONSIDERANT QUE la loi 96 ordonne aux Municipalités de faire des affichages unilingues français et de correspondre par verbalement et par écrit en français avec les citoyens, sauf selon les exceptions permises par la loi;

CONSIDERANT QU'une pétition est déposer par les citoyens de Godmanchester à l'effet que leur langue n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel auprès de ses avocats pour connaitre les procédures de recours, tel que demandé par les citoyens et le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la contestation implique des procédures à long terme pouvant se rendre jusqu'à la Cour Suprême et que les coûts fournis ne sont que des estimés de la possible somme à déboursier;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que la Municipalité de Godmanchester appuie seulement ses citoyens dans leurs démarches auprès de la député madame Carole Mallette du Gouvernement du Québec;

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-07-03-436

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

Fermeture de l'assemblée à 20h20

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice générale par intérim